

SFI Public Discussion Note

Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)



Version en français | Édition 2022



A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. De surcroît, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes et de conférences.

Introduction



Prof. Dr. Alfred Mettler
SFI Adjunct Professor



Prof. Dr. Steven Ongena
*SFI Senior Chair et
Université de Zurich*



Prof. Dr. Christoph Basten
*SFI Faculty Member et
Université de Zurich*



Dr. Markus P.H. Bürgi
*Membre de la direction,
Swiss Finance Institute*



Dr. Mrinal Mishra
Université de Zurich

La réglementation, la transparence et la mise en conformité ("compliance") restent des aspects majeurs dans l'analyse de la réputation et de l'attractivité d'une place financière. Parmi les facteurs déterminants à cet égard, on peut citer l'environnement politique et le cadre réglementaire général d'un pays, sa structure et son efficacité en matière de gouvernance, l'étendue et la qualité des services fournis par ses institutions financières, la sécurité de ses banques et la rigueur de la réglementation bancaire, ainsi que son risque d'exposition à la corruption, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

La réglementation financière entraîne toujours à la fois des coûts et des avantages. D'un côté, en termes de coûts, les institutions financières réagissent généralement à une réglementation accrue en étoffant leurs divisions de gestion des risques et de mise en conformité. Les relations avec les clients doivent être réévaluées et redéfinies, les offres de produits repensées et les transactions passer avec succès des tests de conformité. D'un autre côté, une application plus stricte de la réglementation financière a en général des effets positifs sur chaque institution financière et sur la place financière dans son ensemble, en améliorant leur réputation, en réduisant les coûts de financement ou en atténuant l'ambiguïté au sein du secteur des services financiers et de chaque établissement bancaire.

Dans ce contexte, le SFI a en 2020 créé et publié un nouvel indice simple, le "Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)", qui a été très bien accueilli au sein de la communauté financière. Le GFRTCI note et classe différents pays selon leur degré d'adoption, de respect et de mise en application d'un ensemble de normes mondiales de réglementation financière, de transparence et de conformité. L'indice est construit comme un "méta-indice", sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Il peut aider à identifier et à comprendre les forces et les faiblesses de chaque pays et, par conséquent, alimenter les discussions en cours concernant le cadre réglementaire.

L'indice GFRTCI 2022 s'appuie sur le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations que ceux utilisés lors des deux versions précédentes (2020 et 2021). Il documente donc les changements qui se sont produits dans l'intervalle. Outre divers ajustements mineurs des scores de la plupart des composantes de l'indice, l'indice GFRTCI 2022 reflète un changement significatif : après avoir longtemps été à la traîne, l'Union européenne (UE) a récemment réalisé de nouveaux progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle III et est désormais en pleine conformité avec les normes actuelles de Bâle. Cette progression des pays membres de l'UE s'est reflétée sur le classement final de l'indice. Outre la Suisse, tous les autres pays figurant parmi les dix premiers du classement sont membres de l'UE.

Pourquoi un GFRTCI?

Au cours des dernières décennies, la réglementation du secteur financier est devenue plus vaste, plus complexe et plus globale. On trouve d'une part les cadres établis par Bâle II, Bâle III et les cadres réglementaires ultérieurs, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (comme par exemple en Suisse avec le fameux " Swiss Finish "). D'autre part, diverses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été proposées, exigées ou introduites.

Ces règles et normes sont généralement créées ou proposées par des organisations supranationales, des ONG ou des groupes de réflexion représentant diverses parties prenantes. Chaque pays peut ensuite les intégrer dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays disposent toujours d'un certain degré de liberté concernant leur décision d'appliquer ces règles et ces normes, ainsi que quand, comment et dans quelle mesure ils souhaitent le faire.

Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques sous des concepts généraux de " réglementation bancaire ", de " transparence financière " et de " mise en conformité financière ". Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (" Basel Committee on Banking Supervision – BCBS ") surveille régulièrement la mise en application des normes de Bâle. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie une notation sur la norme EOIR (échange de renseignements sur demande). Transparency

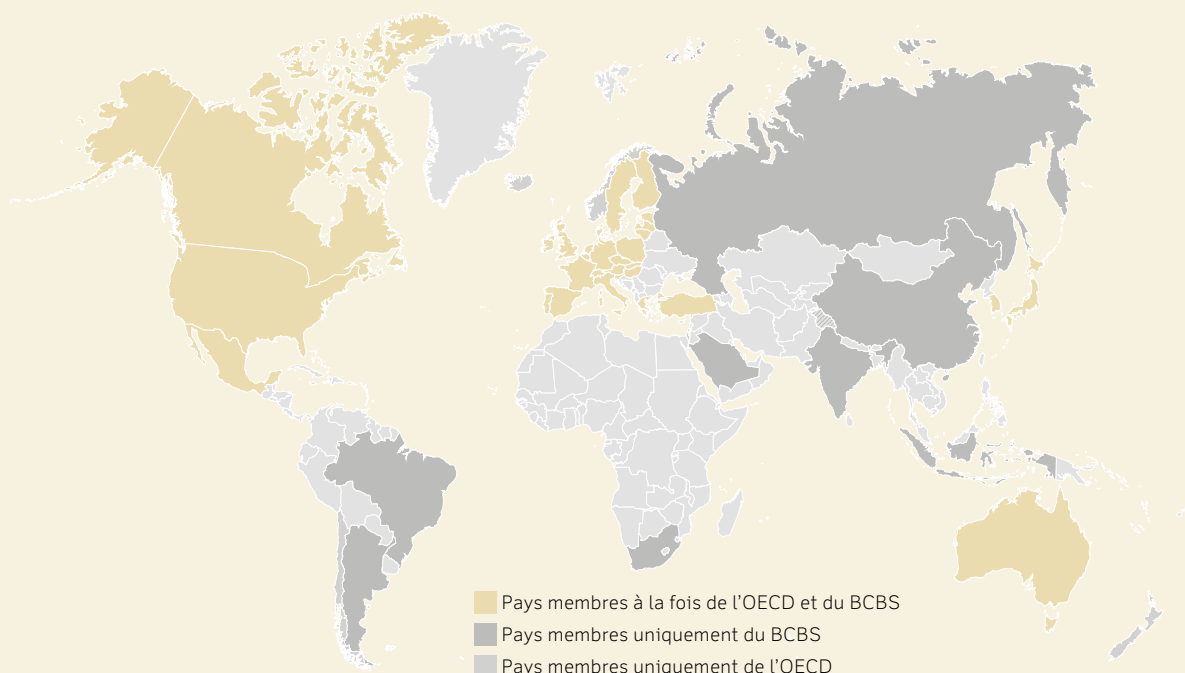
International calcule un " Corruption Perceptions Index ". Et le Basel Institute on Governance évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais de son " Basel AML Index ".

Le " Global Financial Centres Index ", quant à lui, évalue les différentes places financières. Il s'appuie sur des facteurs instrumentaux ainsi que sur les réponses à un questionnaire en ligne. L'accent est mis sur une comparaison entre la compétitivité relative des " centres financiers ", donc au niveau de villes en particulier, plutôt que sur une comparaison entre pays et cadres réglementaires nationaux.

Le GFRTCI compile plusieurs notations et indices reconnus et acceptés et les agrège en une mesure simple, claire, holistique et transparente, qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur positionnement en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. L'indice est basé sur des données, des classifications et des classements reconnus et accessibles au public. Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats de manière régulière (annuelle ou semestrielle).

L'indice permet également de mieux comprendre les éléments constitutifs du score indiciel et peut donc aider les décideurs politiques à combler les lacunes qui apparaissent dans des domaines spécifiques.

Il est prévu que l'indice continue à être actualisé chaque année.



Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette troisième édition, le cadre qui sous-tend le GFRTCI reste le même qu'en 2020 et 2021. Il analyse et classe les pays qui sont membres à la fois de l'OCDE et du BCBS, ce dernier constituant la référence mondiale en matière d'élaboration de normes pour une réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'Union européenne sont des membres à titre direct du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suède) ; les autres pays de l'UE sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont énumérés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OCDE	Membres à la fois de l'OCDE et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (EU)	Afrique du Sud (ZA)
Islande (IS)	Australie (AU)	Arabie Saoudite (SA)
Israël (IL)	Autriche (EU)	Argentine (AR)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Belgique (EU)	Brésil (BR)
Norvège (NO)	Canada (CA)	Chine (CA)
	Corée du Sud (KR)	Région administrative spéciale de Hong Kong (HK)
	Danemark (EU)	Inde (IN)
	Espagne (EU)	Indonésie (ID)
	Estonie (EU)	Russie (RU)
	États-Unis (US)	Singapour (SG)
	Finlande (EU)	
	France (EU)	
	Grèce (EU)	
	Hongrie (EU)	
	Irlande (EU)	
	Italie (EU)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (EU)	
	Lituanie (EU)	
	Luxembourg (EU)	
	Mexique (MX)	
	Pays-Bas (EU)	
	Pologne (EU)	
	Portugal (EU)	
	République slovaque (EU)	
	République tchèque (EU)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (EU)	
	Suède (EU)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



Éléments constitutifs du GFRTCI

Les 31 pays faisant partie à la fois de l'OCDE et du BCBS sont évalués sur la base des sept notations et indices suivants : trois éléments qui mesurent le degré de mise en œuvre des diverses réglementations et quatre éléments qui mesurent l'environnement politique et l'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 31 décembre 2021.

A. Degré d'application de la réglementation

Les trois éléments suivants mesurent le degré d'application de la réglementation bancaire, analysent les normes relatives à l'échange de renseignements sur demande et évaluent le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ils définissent la première partie du GFRTCI (sous-indexe A) :

• BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework :

Le BCBS publie régulièrement des rapports sur l'état d'avancement de l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le rapport d'étape le plus récent a été publié en octobre 2021. Il énumère 19 normes distinctes dans sept catégories différentes avec une date limite de mise en œuvre fixée au plus tard à janvier 2019.

Les catégories et les normes, ainsi que leur degré de mise en œuvre correspondant (sur la base du rapport d'octobre 2021), sont présentés ci-dessous :

Tableau 1: Mise en œuvre du BCBS (sur la base du rapport d'octobre 2021)

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	CH	TR	UK	US	EU	
Capital	Countercyclical capital buffer	Jan 2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	Sep 2016	1	4	4	4	1	4	2	2	4	3	2	2	4	4	4	4	1	4	4	4	4
	Capital requirements for CCPs	Jan 2017	4	4	4	4	1	4	3	2	4	4	1	2	4	4	4	4	2	3	3	4	4
	Capital requirements for equity investments in funds	Jan 2017	4	4	4	4	1	2	na	na	4	4	*	4	4	4	4	4	4	3	1	4	4
	SA-CCR	Jan 2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	4	4	2	3	3	4	4
	Securitisation framework	Jan 2018	4	4	4	4	1	4	4	4	4	4	1	4	4	4	2	4	1	4	1	4	4
	TLAC holdings	Jan 2019	na	4	4	4	2	4	1	na	4	1	4	4	4	4	4	2	4	1	4	4	4
Leverage Ratio	Existing (2014) exposure definition	Jan 2018	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
SIB	G-SIB requirements	Jan 2016	na	4	4	4	4	4	na	na	4	na	na	na	na	4	na	4	na	*	4	4	4
	D-SIB requirements	Jan 2016	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4	4
IRRBB	Interest rate risk in the banking book (IRRBB)	2018	4	2	4	4	4	4	2	4	4	4	*	2	4	4	2	4	1	3	4	4	4
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	Jan 2015	4	4	4	3	1	4	4	4	1	1	na	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Net Stable Funding Ratio (NSFR)	Jan 2018	4	4	4	4	4	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	2	3	4	4	4
Large Exposures	Supervisory framework for measuring and controlling large exposures	Jan 2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	2	2	4	4	2	4	2	3	4	4	4
Disclosure	Revised pillar 3 requirements (published 2015)	Dec 2016	4	1	4	4	1	4	1	*	4	4	*	4	4	4	4	4	4	*	1	4	4
	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio (revised)	Dec 2017	4	1	4	*	*	4	1	*	4	4	*	4	4	4	4	4	*	*	4	4	4
	Key metrics, IRRBB, NSFR	Jan 2018	4	*	4	*	*	4	*	*	*	4	*	*	4	*	*	4	*	3	*	4	4
	Composition of capital, RWA overview, Prudential valuation adjustments, G-SIB indicators	Dec 2018	4	1	4	*	1	4	*	*	*	4	1	4	4	4	4	*	4	1	4	4	4
	TLAC	Jan 2019	na	na	1	4	1	4	na	na	4	3	4	na	4	na	na	4	na	4	4	4	4

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune des 19 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; et **4** = règlement final en vigueur (publié et mis en œuvre par les banques). Table 1 shows the BCBS implementation status (per the October 2021 report). <https://www.bis.org/bcbs/publ/d525.htm>

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

Cette notation fondée sur un examen par des pairs, publiée par le " Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes " de l'OCDE, évalue la norme d'échange de renseignements sur demande, ainsi que le respect par les différentes juridictions de la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements sur demande. Quatre notes peuvent être attribuées à une juridiction : conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2) ou non conforme (1). Les données datent de novembre 2021. La notation est actualisée en continu. <http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/>

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML) :**

Cet indice est publié par le " Basel Institute on Governance " et mesure le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il fournit un score de risque global basé sur 15 indicateurs de l'adhésion des pays à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des niveaux de corruption, des normes financières, de la transparence du financement de la vie politique et de l'état de droit. L'indice varie entre environ 2 et 9, un score plus bas correspondant à un risque plus faible. Les données datent de juillet 2021. <https://index.baselgovernance.org>

B. Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre éléments suivants mesurent les aspects liés à l'environnement politique et au cadre général d'application des réglementations. Ces quatre composantes définissent la deuxième partie du GFRTCI (sous-indice B) :

- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI) :**

Cet indice évalue les pays en fonction de 60 indicateurs répartis dans cinq grandes catégories : processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique démocratique et libertés civiles. L'indice va de 0 à 10, un score entre 0 et 4 reflétant un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défaillante et un score de 8 à 10 un régime entièrement démocratique. Les données datent de 2020. <https://www.eiu.com/topic/democracy-index>

- **Corruption Perceptions Index (CPI) :**

Cet indice, publié par Transparency International, classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption dans le secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un indice de 0 reflète une corruption très élevée et un indice de 100 une corruption très faible. Les données datent de 2020. <https://www.transparency.org/en/cpi/2020>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

Cet indice est un sous-indice de l'Indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit la liberté d'entreprise comme " un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale du monde des affaires ". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune liberté d'entreprise, 100 = liberté d'entreprise totale. Les données datent de 2021. <https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE) :**

Cet indice est un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme " une composante essentielle de l'état de droit, qui requiert des systèmes judiciaires efficaces et équitables afin de garantir que les lois soient pleinement respectées, avec des actions légales appropriées prises en cas de violation ". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune efficacité judiciaire, 100 = efficacité judiciaire totale. Les données datent de 2021. <https://www.heritage.org/index/>

Données du GFRTCI et ajustements des données

Dans un premier temps, les échelles des sept différents éléments constitutifs du GFRTCI sont ajustées sur une échelle de 0 à 100. L'échelle d'origine et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous :

- **Basel Committee on Banking Supervision (BCBS)**

- **Progress Report :**

- Le score BCBS attribue à chacune des 19 normes les scores suivants : 1, 2, 3 ou 4.
 - Les scores sont additionnés pour l'ensemble des 19 normes, ce qui aboutit à un score brut compris entre 19 et 76.
 - Le score brut est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

- Le score EOIR attribue à chaque pays la note 1, 2, 3 ou 4.
 - Le score EOIR est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML) :**

- Le score BA AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9.
 - Le score BA AML est dans un premier temps normalisé sur une échelle de 0 à 100.
 - Le score normalisé est dans un deuxième temps inversé (100-score normalisé) pour s'assurer qu'un score plus élevé corresponde à un risque plus faible.

- **EIU's Democracy Index (EIU DI) :**

- Le score EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10.
 - Le score EIU DI est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Corruption Perception Index (CPI) :**

- Le CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score CPI.

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score HF BF.

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness (HF JE) :**

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score HF JE.

Tableau 2: présente les données brutes pour les sept éléments constitutifs pour 2022, ainsi que les moyennes et les écarts-types pour 2020, 2021 et 2022.

Pays	BCBS	EOIR	BA AML	EIU DI	CPI	HF BF	HF JE
Allemagne	76	3	4.42	8.67	80	82.4	69.8
Australie	54	3	3.74	8.96	77	87.4	90.0
Autriche	76	3	4.44	8.16	76	72.6	83.5
Belgique	76	3	3.95	7.51	76	80.1	70.2
Canada	69	3	4.58	9.24	77	81.4	73.3
Corée du sud	62	3	4.62	8.01	61	89.5	63.4
Danemark	76	3	3.46	9.15	88	88.8	86.9
Espagne	76	3	3.58	8.12	62	66.3	65.4
Estonie	76	4	2.34	7.84	75	72.7	80.8
États-Unis	60	3	4.60	7.92	67	82.5	72.4
Finlande	76	4	3.03	9.20	85	85.8	82.2
France	76	4	3.97	7.99	69	80.2	69.2
Grèce	76	3	3.65	7.39	50	75.8	53.5
Hongrie	76	3	5.04	6.56	44	59.9	52.4
Irlande	76	4	4.44	9.05	72	81.5	72.4
Italie	76	4	4.54	7.74	53	68.1	62.4
Japon	69	3	4.98	8.13	74	85.9	75.5
Lettonie	76	3	4.55	7.24	57	76.5	55.9
Lituanie	76	4	3.46	7.13	60	73.1	68.7
Luxembourg	76	3	4.77	8.68	80	66.1	77.6
Mexique	41	4	5.09	6.07	31	65.6	35.9
Pays-Bas	76	3	4.56	8.96	82	80.5	72.8
Pologne	76	3	4.34	6.85	56	61.6	48.9
Portugal	76	3	3.84	7.90	61	75.9	68.5
Royaume-Uni	66	3	4.04	8.54	77	94.4	76.7
République slovaque	76	3	4.30	6.97	49	55.6	44.4
République tchèque	76	3	4.27	7.67	54	68.8	56.8
Slovénie	76	4	3.29	7.54	60	78.8	56.3
Suède	76	4	3.34	9.26	85	83.2	79.1
Suisse	76	3	4.89	8.83	85	73.6	82.2
Turquie	41	2	5.67	4.48	40	68.5	58.6
Moyenne 2022	71	3.3	4.19	7.93	66.5	76.2	67.9
Écart type 2022	9.83	0.51	0.70	1.06	14.74	9.41	12.98
Moyenne 2021	63	3.3	4.19	7.98	66.5	76.3	64.5
Écart type 2021	8.34	0.51	0.71	1.12	14.96	9.31	14.79
Moyenne 2020	46	3.4	4.41	7.96	66.9	77.6	63.5
Écart type 2020	7.82	0.49	0.68	1.08	15.16	8.81	15.22

Calcul du GFRTCI

L'un des aspects les plus importants d'un indice est la pondération qui est appliquée dans la méthode de calcul. Deux approches différentes ont été utilisées. Premièrement, l'indice a été calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, dans le cadre d'une analyse de sensibilité, on a attribué aux sept éléments constitutifs de l'indice des pondérations par tranches de 0 %, 5 %, 10 %, ...etc. jusqu'à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme des pondérations soit égale à 100 %. Pour tous les scénarii possibles, tous les scores des pays ont été calculés et un classement des pays a été établi. En comptant la fréquence à laquelle un pays spécifique a été classé au premier rang, l'analyse de sensibilité a permis d'établir une liste des pays les mieux notés sur la base d'une large gamme de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré d'application de la réglementation), la pondération des différents éléments constitutifs de l'indice a été fixée comme suit : BCBS = 60 % ; EOIR = 20 % ; BA AML = 20 %. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (7 catégories et 19 normes).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice ont été pondérées à parts égales, soit 25 % chacune.

Pour le calcul de l'indice final, les deux sous-indices A et B ont été combinés en calculant une moyenne arithmétique.

Le tableau 3 détaille le calcul de l'indice final ainsi que les classements finaux.

Tableau 3: Classement des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI

Rang / Pays	Sous-indice A	Rang / Pays	Sous-indice B	Rang / Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	Rang 2021	Evolution du classement entre en 2021 et 2022
1 Estonie	99.0	1 Danemark	88.8	1 Finlande	97.1	86.3	91.7	1	0
2 Finlande	97.1	2 Finlande	86.3	2 Suède	96.2	85.0	90.6	2	0
3 Slovénie	96.3	3 Australie	86.0	3 Danemark	89.2	88.8	89.0	3	0
4 Suède	96.2	4 Suède	85.0	4 Estonie	99.0	76.7	87.9	5	+1
5 Lituanie	95.8	5 Royaume-Uni	83.4	5 Irlande	93.0	79.1	86.1	7	+2
6 France	94.4	6 Suisse	82.3	6 France	94.4	74.6	84.5	8	+2
7 Irlande	93.0	7 Pays-Bas	81.2	7 Suisse	85.1	82.3	83.7	4	-3
8 Italie	92.7	8 Canada	81.0	8 Pays-Bas	86.0	81.2	83.6	10	+2
9 Danemark	89.2	9 Allemagne	79.7	9 Allemagne	86.4	79.7	83.1	11	+2
10 Espagne	88.8	10 Japon	79.2	10 Autriche	86.4	78.4	82.4	12	+2
11 Grèce	88.6	11 Irlande	79.1	11 Lituanie	95.8	68.3	82.1	13	+2
12 Portugal	88.1	12 Autriche	78.4	12 Slovénie	96.3	67.6	82.0	16	+4
13 Belgique	87.8	13 Luxembourg	77.6	13 Belgique	87.8	75.4	81.6	17	+4
14 République tchèque	86.8	14 Estonie	76.7	14 Luxembourg	85.4	77.6	81.5	14	0
15 République slovaque	86.8	15 Belgique	75.4	15 Royaume-Uni	77.0	83.4	80.2	6	-9
16 Pologne	86.6	16 États-Unis	75.3	16 Canada	78.6	81.0	79.8	9	-7
17 Allemagne	86.4	17 France	74.6	17 Portugal	88.1	71.1	79.6	18	+1
18 Autriche	86.4	18 Corée du Sud	73.5	18 Italie	92.7	65.2	79.0	21	+3
19 Lettonie	86.0	19 Portugal	71.1	19 Espagne	88.8	68.7	78.8	22	+3
20 Pays-Bas	86.0	20 Espagne	68.7	20 Japon	77.5	79.2	78.3	15	-5
21 Luxembourg	85.4	21 Lituanie	68.3	21 Grèce	88.6	63.3	76.0	26	+5
22 Suisse	85.1	22 Slovénie	67.6	22 Lettonie	86.0	65.5	75.7	24	+2
23 Hongrie	84.6	23 Lettonie	65.5	23 Australie	65.2	86.0	75.6	19	-4
24 Canada	78.6	24 Italie	65.2	24 République tchèque	86.8	64.1	75.5	25	+1
25 Japon	77.5	25 République tchèque	64.1	25 Pologne	86.6	58.8	72.7	27	+2
26 Royaume-Uni	77.0	26 Grèce	63.3	26 Corée (Sud)	71.1	73.5	72.3	20	-6
27 Corée du Sud	71.1	27 Pologne	58.8	27 États-Unis	69.1	75.3	72.2	23	-4
28 États-Unis	69.1	28 Hongrie	55.5	28 République slovaque	86.8	54.7	70.7	28	0
29 Australie	65.2	29 République slovaque	54.7	29 Hongrie	84.6	55.5	70.1	29	0
30 Mexique	54.3	30 Turquie	53.0	30 Mexique	54.3	48.3	51.3	30	0
31 Turquie	39.3	31 Mexique	48.3	31 Turquie	39.3	53.0	46.2	31	0

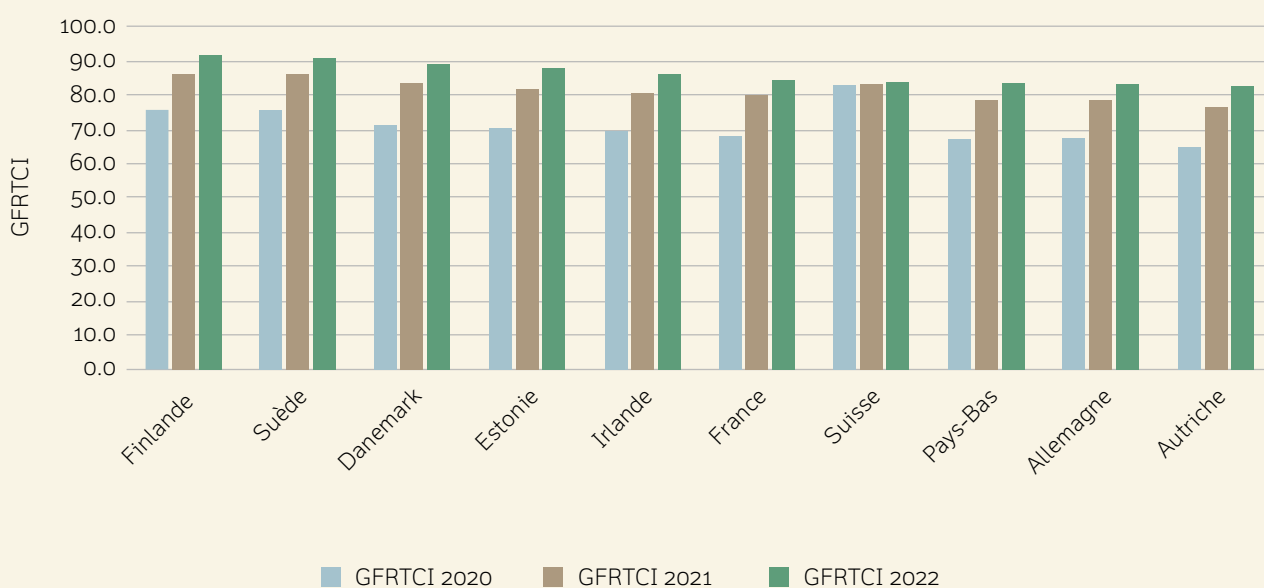
B. Analyse de sensibilité

Afin de déterminer dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept composantes de l'indice influenceraient le classement final, une analyse de sensibilité statistique a été réalisée. Chacun des sept éléments constitutifs de l'indice a reçu une pondération de 0 %, 5 %, 10 %, ..., etc. jusqu' à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme des pondérations soit égale à 100 %. Ensuite, une analyse de sensibilité a été effectuée pour déterminer quel pays serait classé en premier dans chacun des scénarii. Seuls quatre pays ont été classés numéro 1 dans au moins 1 % des scénarii. Les quatre pays et la distribution statistique correspondante pour la première place du classement sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé numéro 1
Finlande	65.7 %
Danemark	20.7 %
Estonie	10.6 %
Suède	1.6 %

Au total, 202'107 des scénarii différents ont été calculés.

Comparaison des indices GFRTCI 2020, 2021 et 2022 pour les dix premiers pays du classement



Interprétation et commentaires

Les principales conclusions que l'on peut tirer des calculs de l'indice GFRTCI 2022 sont les suivantes :

- Seuls trois des 31 pays figurent à la fois parmi les dix premiers classés selon le sous-indice A (axé sur la mise en œuvre de la réglementation) et selon le sous-indice B (axé sur l'application de la réglementation en vigueur). Il s'agit de la Finlande, de la Suède et du Danemark.
- La Suisse se classe au 22ème rang pour le sous-indice A (elle était numéro 1 en 2020 et occupait le septième rang en 2021). Ce classement relativement plus bas de la Suisse s'explique par l'amélioration des scores BCBS des pays membres de l'UE. L'UE a enfin rattrapé son retard dans la mise en œuvre des règles du BCBS, bien après la date limite qui avait été fixée. Par conséquent, le score moyen du sous-indice A a augmenté de manière significative de 2021 à 2022 et on a constaté un fort rapprochement entre les scores des différents pays. En particulier, les scores des pays du niveau intermédiaire du classement (entre la neuvième place et la vingt-troisième place) sont tous très proches les uns des autres.
- La Suisse se classe au sixième rang pour le sous-indice B (un niveau inchangé par rapport à 2021). La raison en est que la Suisse est légèrement en retard sur le Danemark, la Finlande, l'Australie, la Suède ou le Royaume-Uni au niveau des classements HF BF et HF JE.
- La Suisse se classe à la septième place dans le calcul de l'indice final (elle était numéro 1 en 2020 et occupait le quatrième rang en 2021), légèrement derrière la Finlande, la Suède, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande et la France.

Comparaison entre le GFRTCI 2022 et le GFRTCI 2021

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, il n'y a eu que des changements mineurs au niveau de six des sept composantes de l'indice : EOIR, BA AML, EIU DI, CPI, HF BF et HF JE. Les moyennes correspondantes restent globalement inchangées.
- Des changements significatifs sont intervenus dans la composante de l'indice BCBS. L'Union européenne a réalisé de nouveaux progrès en termes de mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle III, ce qui s'est traduit par une moyenne nettement plus élevée de la composante de l'indice BCBS, ainsi que par une moyenne nettement plus élevée du sous-indice A. Cette progression des pays membres de l'Union européenne s'est clairement reflétée sur le classement final de l'indice.
- Huit pays ont été classés parmi les dix premiers en 2021 et en 2022 : la Finlande, la Suède, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la France, la Suisse et les Pays-Bas.
- Le Royaume-Uni a subi la plus forte baisse dans le classement, passant du sixième rang en 2021 au quinzième rang en 2022. Le Brexit a eu un impact négatif sur la mise en œuvre du BCBS ainsi que sur le score HF JE, ce qui a entraîné une légère baisse du score GFRTCI du pays. A l'inverse, les pays de l'UE ont fortement progressé dans la mise en œuvre du BCBS, ce qui s'est reflété positivement sur l'indice global GFRTCI.
- Le graphique sur la page précédente présente les valeurs du GFRTCI pour les dix premiers pays classés en 2022 et les évolutions par rapport aux valeurs de l'indice 2020 et 2021.
- La grande majorité des pays examinés, et plus particulièrement les membres de l'UE, ont amélioré leurs scores indiciaires. Les changements dans le classement général sont principalement dus à ces améliorations.

Il semble que la plupart des pays continuent à prendre des mesures importantes pour la mise en œuvre et l'application de la réglementation financière, de la transparence et de la mise en conformité. L'Union européenne, en particulier, a rattrapé son retard au niveau de la mise en œuvre des normes bancaires et se conforme enfin aux lignes directrices actuelles du BCBS (alors que la date limite de mise en œuvre avait été fixée au plus tard à janvier 2019).

Compte tenu de l'importance du secteur bancaire pour la plupart des pays, il s'agit là d'évolutions importantes, qui se reflètent de manière adéquate dans les différents indices et classements accessibles au public.

Swiss Finance Institute

Avec le soutien de ses fondateurs – le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses – le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse.